

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain
dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du
Canada 2014-2015**



Janvier 2014

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de la région métropolitaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

Dans le but d'élaborer son budget pour l'année 2014-2015, le gouvernement du Canada consulte la population ainsi que les acteurs socioéconomiques de l'ensemble du pays pour recueillir leurs préoccupations et recommandations.

À cet effet, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain soumet chaque année au gouvernement fédéral les recommandations prébudgétaires de la communauté d'affaires de la région métropolitaine de Montréal.

Ce mémoire présente les recommandations prébudgétaires de la Chambre.

Introduction

La communauté d'affaires de la région métropolitaine de Montréal accorde un intérêt marqué à l'exercice budgétaire du gouvernement fédéral. En effet, ce dernier annonce les grandes priorités de l'économie et le cadre fiscal à l'échelle canadienne. Ces décisions auront un impact direct sur les entreprises et le développement économique de la métropole.

Nous sommes heureux de constater que, malgré les difficultés de l'économie mondiale, le Canada continue d'avoir une performance supérieure à celle des autres pays du G7 en matière de création d'emploi et de croissance du revenu disponible. D'ailleurs, sa cote de crédit et la réputation de son système bancaire et financier sont des plus enviables.

Néanmoins, l'économie mondiale demeure fragile. Même si les perspectives économiques de notre voisin du Sud sont encourageantes, celles de la zone euro demeurent mitigées et la croissance des pays émergents, notamment de la Chine, ralentit. Cela pourrait avoir des répercussions négatives sur notre économie qui s'ajouteraient aux enjeux découlant des défis structurels auxquels le Canada est confronté. En effet, le vieillissement de la population et la faible productivité des entreprises, surtout au Québec et dans sa métropole, continuent d'être des freins considérables à notre compétitivité internationale et à notre croissance.

Ainsi, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain recommande au gouvernement du Canada de poursuivre son objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les délais établis sans augmenter, voire en allégeant le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises afin d'assurer une fiscalité toujours plus concurrentielle. La Chambre demande également au gouvernement de porter une attention particulière au développement économique de la région métropolitaine de Montréal.

Montréal est la deuxième métropole du Canada : elle représente, à elle seule, environ 10 % de l'économie canadienne et 50 % de celle du Québec. Rappelons aussi que les villes-centres sont cruciales pour le développement de leur province¹ et du Canada en entier. Elles attirent les talents et les investissements tout en offrant des conditions propices à l'émergence de certaines grappes industrielles, en particulier les plus innovantes. Or, la région métropolitaine de Montréal a connu un essoufflement durant la dernière année. Sa croissance a été faible et son taux de chômage élevé. Le gouvernement doit absolument renforcer la compétitivité des secteurs porteurs et des entreprises de la métropole, en plus d'investir dans les projets d'infrastructure stratégique. C'est en misant sur le développement de la région métropolitaine de Montréal que l'on soutient l'essor du Québec et de l'ensemble du Canada.

Nos recommandations visent le renforcement de l'économie du Canada ainsi que celle de la région métropolitaine de Montréal.

¹ LE CONFERENCE BOARD DU CANADA. Juillet 2006. *Canada's Hub Cities : A Driving Force of the National Economy*.

RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

I. Soutenir le secteur financier de la métropole

A. Abandonner le projet d'organisme « coopératif » de réglementation des marchés de capitaux

Le secteur financier joue un rôle stratégique pour le développement économique de la métropole. Ce dernier a un taux de croissance supérieur à celui des autres secteurs et représente quelque 3 000 entreprises et 100 000 emplois dans la région métropolitaine de Montréal.

La présence d'un régulateur des valeurs mobilières dans la région de Montréal renforce son expertise en produits dérivés ainsi que son rôle comme centre financier. De plus, elle permet de répondre plus efficacement aux besoins des entreprises locales et, par conséquent, de mieux soutenir leur croissance.

La Chambre réitère que toute initiative menant à une centralisation de la réglementation des valeurs mobilières, dont le siège serait de surcroît établi à Toronto, nuira directement au développement économique du Québec et de sa métropole. Elle invite le gouvernement à abandonner cette initiative qui va à l'encontre de l'esprit même de la fédération.

Recommandation 1 : Le gouvernement du Canada doit reconnaître que le régime actuel de passeport fonctionne bien et reflète les fondements de la fédération canadienne. Il doit ainsi abandonner le projet d'organisme dit « coopératif » de réglementation des marchés de capitaux afin de ne pas nuire au secteur financier et aux entreprises de la métropole.

B. Poursuivre son soutien à l'industrie du capital de risque dans le Québec et sa métropole

L'industrie du capital de risque est névralgique pour le développement de notre économie. En fournissant des ressources aux petites entreprises les plus prometteuses et en croissance, elle renforce l'innovation et la création d'emplois de qualité.

De plus, rappelons que le Québec et sa métropole sont des chefs de file en matière d'investissement en capital de risque au Canada. Au premier semestre de 2013², le Québec représentait près de la moitié de tous les placements dans le pays. La région métropolitaine de Montréal, quant à elle, a représenté 41 % de tous les fonds investis, soit une part plus importante que celle des autres grandes régions canadiennes.

Lors du dépôt du budget fédéral 2013-2014, l'annonce d'éliminer le crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs a été vivement décriée par la communauté d'affaires de la région métropolitaine de Montréal. Une telle initiative pourrait fragiliser le tissu industriel et les entreprises les plus innovantes de la métropole. En effet, les fonds de travailleurs (Fonds de solidarité FTQ et Fondation CSN) sont deux piliers de l'écosystème financier du Québec et de sa métropole³. Ils ont clairement démontré leur utilité : ce sont plus de 2,3 milliards de dollars qui ont jusqu'à maintenant été investis directement par ces fonds dans des entreprises de la région métropolitaine de Montréal, et ils ont contribué à la création ou au maintien de plus de 35 000 emplois.

² THOMSON REUTERS. Août 2013. *Le marché québécois du capital de risque au 2^e trimestre 2013.*

³ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Mai 2013. *Rapport sur l'importance des fonds de travailleurs pour l'économie du Montréal métropolitain.*

Puisque le gouvernement est déterminé à aller de l'avant avec cette décision, nous lui demandons d'établir au Québec sans plus attendre l'un des grands nouveaux fonds de fonds nationaux dirigés par le secteur privé annoncés dans le cadre de son plan d'action pour le capital de risque. Ce fonds de fonds devrait être basé au sein de la région métropolitaine de Montréal. Le Québec et plus particulièrement sa métropole étant des chefs de file en ce qui a trait au capital de risque, nous estimons qu'il serait tout à fait normal d'y loger un des fonds de fonds nationaux.

Le gouvernement a également annoncé la création d'autres fonds régionaux dirigés par le privé. Nous demandons à ce que le gouvernement du Canada procède immédiatement à l'annonce de la création d'un autre grand fonds de fonds de 120 millions de dollars au Québec. Dans cette optique, la possibilité d'investir dans des fonds existants tels que Teralys Capital devrait être considérée.

Recommandation 2 : Le gouvernement doit établir au Québec l'un des grands nouveaux fonds de fonds nationaux dirigés par le privé. Ce fonds de fonds devrait être basé au sein de la région métropolitaine de Montréal. Dans l'immédiat, nous demandons au gouvernement de procéder à l'annonce de la création d'un grand fonds de fonds régional dirigé par le secteur privé de 120 millions de dollars au Québec. Dans cette optique, la possibilité d'investir dans des fonds existants tels que Teralys Capital devrait être considérée.

II. Poursuivre le soutien du gouvernement aux entreprises sur les marchés internationaux

Pour avoir une croissance à long terme, il est essentiel de soutenir nos entreprises sur les marchés internationaux et d'améliorer leur compétitivité. Or, le ralentissement de l'économie de nos principaux partenaires commerciaux, conjugué à la faible productivité de nos entreprises, a nui à notre balance commerciale et à notre croissance économique. Ainsi, nous saluons les initiatives du gouvernement, incluses dans son Plan d'action sur les marchés mondiaux, qui visent à soutenir les entreprises sur les marchés mondiaux. Nous invitons également le gouvernement à :

- **Renforcer son soutien financier aux organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises – et particulièrement les PME – pour faire des affaires à l'international.** Ces organismes sont plus proches des besoins des entreprises et sont plus à même de les sensibiliser et de les accompagner dans leurs démarches d'exportation, notamment en leur offrant des conseils stratégiques, des formations ciblées et des missions commerciales dans les pays à fort potentiel. Nous sommes convaincus que de telles organisations – dont l'équipe d'experts en commerce international de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le World Trade Centre Montréal – ont des impacts positifs directs sur la présence et la performance de nos entreprises sur les marchés internationaux.
- **Poursuivre sa politique commerciale qui vise la diversification des marchés et la facilitation des échanges commerciaux.** La Chambre salue la conclusion d'une entente de principe sur l'Accord économique et commercial global (AECG). Cette dernière aidera nos entreprises à mieux s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales et leur permettra de tirer profit du marché de l'Union européenne avec ses 500 millions de consommateurs et un PIB de plus de 17 000 milliards de dollars. À cet égard, l'équipe d'experts en commerce international de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le World Trade Centre Montréal, continuera d'être un collaborateur de choix du gouvernement, en préparant les entreprises de la métropole dans leurs démarches

d'exportation vers l'Europe. La Chambre encourage également le gouvernement à poursuivre les négociations en vue d'accords commerciaux avec d'autres régions prometteuses, dont la Chine, l'Inde, le Japon et la Corée du Sud, ainsi qu'à poursuivre les négociations pour le partenariat transpacifique.

Recommandation 3 : Le gouvernement doit poursuivre son soutien aux entreprises sur les marchés internationaux. Il doit ainsi :

- renforcer son soutien financier aux organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises – et particulièrement les PME – pour faire des affaires à l'international;
- poursuivre sa politique commerciale qui vise la diversification des marchés et la facilitation des échanges commerciaux.

III. Miser sur l'innovation, l'entrepreneuriat et la productivité du capital humain pour accroître notre compétitivité

Pour être concurrentielles et pérennes, nos entreprises doivent être innovantes et avoir accès à une main-d'œuvre qualifiée qui répond adéquatement à leurs besoins. Or, le Canada et le Québec accusent un retard en matière d'innovation en entreprise par rapport à d'autres pays développés. De plus, la baisse relative du bassin de travailleurs potentiels ainsi que le défi de productivité du travail démontrent que les entreprises de la métropole auront de plus en plus de la difficulté à avoir accès à la main-d'œuvre compatible avec leurs besoins. Si rien n'est fait, cette situation nuira encore plus à la compétitivité du Canada et à notre niveau de vie collectif.

A. Renforcer le soutien pour la recherche universitaire

Les universités jouent un rôle clé dans les découvertes scientifiques et l'innovation. Elles améliorent notre rayonnement international et favorisent l'émergence d'industries à haute valeur ajoutée et des emplois de qualité. Ainsi, en soutenant la recherche universitaire, le gouvernement améliorera notre performance en matière d'innovation.

Recommandation 4 : La Chambre demande au gouvernement de soutenir la recherche universitaire :

- accorder un financement stable et prévisible aux trois organismes subventionnaires de recherche fédéraux et à la Fondation canadienne pour l'innovation;
- créer un nouveau fonds d'excellence en recherche afin d'améliorer la compétitivité internationale de la recherche;
- continuer d'investir dans les infrastructures de recherche de pointe;
- encourager les partenariats internationaux, notamment les échanges d'étudiants;
- améliorer la collaboration entre les universités et les entreprises afin de favoriser les transferts des connaissances et la commercialisation des innovations.

B. Améliorer l'arrimage entre la formation et les besoins des entreprises

La Chambre appuie l'objectif général de la nouvelle subvention canadienne pour l'emploi qui vise à établir un lien direct entre la formation et les employeurs. Une telle initiative met davantage à contribution les entreprises et, par conséquent, favorise une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.

Néanmoins, ceci doit se faire dans le respect des champs de compétences des provinces. Nous invitons donc le gouvernement à négocier une nouvelle entente avec ces dernières, notamment le Québec, afin que cette réforme ne crée pas des tensions inutiles entre les différents paliers gouvernementaux.

Recommandation 5 : Le gouvernement du Canada doit négocier une nouvelle entente avec les provinces, notamment le Québec, afin d'éviter que la nouvelle subvention canadienne pour l'emploi crée des tensions inutiles entre les différents paliers gouvernementaux et qu'elle respecte les champs de compétences et l'expertise des provinces.

C. Encourager l'entrepreneuriat et le développement des entreprises

Les petites entreprises sont les moteurs de la création d'emplois. Elles représentent, à elles seules, près de 99 % de l'ensemble des entreprises et plus de 20 % du PIB.

Le gouvernement doit continuer d'appuyer les entreprises en facilitant leur accès au financement. Nous l'invitons également à poursuivre la mise en œuvre des initiatives afin de réduire les formalités administratives pour les PME et ainsi d'augmenter leur productivité et leur compétitivité. Dans cette optique, nous recommandons au gouvernement fédéral de donner suite aux recommandations de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) en matière d'allègement du fardeau administratif et réglementaire pour les petites entreprises.

Recommandation 6 : Continuer d'appuyer les entreprises en facilitant leur accès au financement. Le gouvernement doit également donner suite aux recommandations de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) en matière d'allègement du fardeau administratif et réglementaire pour les petites entreprises.

IV. Relancer immédiatement les projets structurants d'infrastructures urbaines pour la métropole

La fluidité des déplacements des personnes et des marchandises permet d'améliorer notre productivité et l'attractivité des investissements. Le gouvernement doit prioriser et soutenir la mise en œuvre de projets d'infrastructures publiques structurants pour notre économie, tant en matière de transport routier, naval, aérien et ferroviaire que de transport en commun.

A. Miser sur le développement portuaire et maritime de la métropole

Les infrastructures portuaires et maritimes sont essentielles pour faciliter et accroître le transport des biens et ainsi contribuer à l'essor du commerce. Le gouvernement doit :

- **Préciser les contours et les paramètres budgétaires d'un programme visant le renforcement de la porte continentale Ontario-Québec.** La porte continentale est une initiative stratégique pour le commerce international, car elle permet un accès direct au cœur des États-Unis et constitue une plaque tournante pour le commerce avec l'Europe. Le gouvernement doit procéder aux investissements requis, et ce, dans les meilleurs délais, afin de renforcer la compétitivité de nos infrastructures portuaires. De tels investissements nous permettront de bénéficier pleinement des retombées de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada lors de son entrée en vigueur.

- **Soutenir la construction d'une nouvelle gare maritime.** La gare actuelle ne permet pas d'accueillir un nombre suffisant de grands navires et son état général trahit son âge. Un nouveau bâtiment moderne permettra à Montréal d'accroître son rayonnement auprès d'une clientèle internationale de croisiéristes de renom.

Recommandation 7 : Le gouvernement doit développer les infrastructures portuaires et maritimes de la métropole, c'est-à-dire :

- préciser les contours et les paramètres budgétaires d'un programme visant le renforcement de la porte continentale Ontario-Québec;
- soutenir la construction d'une nouvelle gare maritime.

B. Réaliser le pont Champlain selon le nouvel échéancier prévu

La communauté d'affaires se réjouit de la récente annonce du gouvernement fédéral prévoyant la construction du nouveau pont Champlain en 2018, soit trois ans plus tôt qu'initialement prévu. Ce pont est un lien stratégique de première importance, non seulement pour la région métropolitaine de Montréal, mais aussi pour le Canada puisque nous estimons à 20 milliards de dollars la valeur des marchandises qui y transitent annuellement. Une interruption de la circulation sur le pont Champlain aurait des conséquences néfastes sur l'économie métropolitaine. Le respect du nouvel échéancier doit être une priorité absolue.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit prendre acte des objections et préoccupations exprimées par les acteurs clés de la région métropolitaine à l'égard de l'instauration d'un péage sur le nouveau pont Champlain. Ainsi, avant de décréter la mise en application d'un tel péage, le gouvernement doit faire la démonstration que ce dernier n'entraînera ni déplacements de circulation vers les autres ponts de la Rive-Sud, ni problème de fluidité de circulation des personnes et des marchandises. Rappelons qu'environ 160 000 automobilistes et camions y transitent chaque jour, ce qui en fait le pont le plus achalandé du Canada. Le pont Champlain joue un rôle stratégique en matière de fluidité des transports des personnes et des marchandises.

Advenant que les résultats des études concluent que le péage n'entraînera pas d'effets négatifs majeurs sur la fluidité de circulation des personnes et des marchandises, nous demandons au gouvernement d'instaurer un niveau de tarification dudit péage qui sera abordable et qui prendra en considération la capacité de payer des utilisateurs. Dans la même veine, nous incitons le gouvernement à annoncer clairement qu'il paiera une part importante des travaux de construction du nouveau pont Champlain. Il devra également annoncer, dans les meilleurs délais, quelle sera la contribution fédérale au financement de cette infrastructure.

Recommandation 8 : Le gouvernement doit réaliser le nouveau pont Champlain d'ici 2018 comme prévu. Il doit également :

- prendre acte des objections et préoccupations exprimées par les acteurs clés de la région métropolitaine à l'égard de l'instauration d'un péage sur le nouveau pont;
- démontrer que ce dernier n'entraînera ni déplacements de circulation vers les autres ponts de la Rive-Sud, ni problème de fluidité de circulation des personnes et des marchandises;
- si les études démontrent que le péage n'aura pas d'effets négatifs majeurs sur la circulation des personnes et des marchandises, instaurer un niveau de tarification du péage qui demeure abordable et qui prendra en considération la capacité de payer des utilisateurs.

C. Améliorer la compétitivité de nos infrastructures aéroportuaires

Les infrastructures aéroportuaires sont cruciales pour la compétitivité de l'environnement d'affaires de la région de Montréal et de l'ensemble du Canada. En ce sens, elles favorisent le commerce et le tourisme. Or, le loyer élevé de l'aéroport de Montréal hausse les coûts du transport aérien et nuit à notre compétitivité. En effet, les voyageurs montréalais sont nombreux à traverser la frontière pour bénéficier des tarifs américains plus bas. Selon le rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications⁴, plus de 85 % des passagers de l'aéroport international de Plattsburgh, situé à une heure au sud de Montréal, viennent du Canada.

Nous demandons au gouvernement de réduire, voire de supprimer les loyers des aéroports du Canada. Dans le cas de l'aéroport de Montréal, une telle mesure permettra d'accroître la compétitivité de ses tarifs aériens comparativement à ceux des autres aéroports de l'Amérique du Nord et améliorera les possibilités d'attirer davantage de liaisons aériennes internationales directes, une demande vive de la communauté d'affaires de la région métropolitaine de Montréal.

Recommandation 9 : Le gouvernement doit réduire, voire supprimer le loyer de l'aéroport de Montréal afin d'améliorer les possibilités d'attirer davantage de liaisons aériennes internationales directes.

V. Préciser et rendre disponibles les enveloppes budgétaires pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal et le 150^e de la Confédération canadienne

Le gouvernement du Canada a déjà témoigné de sa détermination à célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération en 2017. **Nous lui demandons de commencer dès maintenant à préciser la forme de ces célébrations dans les grandes villes canadiennes, et en particulier au sein de la région métropolitaine de Montréal.** En effet, ces célébrations doivent être l'occasion pour le gouvernement du Canada de laisser des legs et un héritage aux générations futures, au sein de la région métropolitaine de Montréal comme ailleurs au pays.

Dans le cas du 375^e anniversaire de Montréal – et aussi du 50^e anniversaire de l'Expo 67 –, nous demandons au gouvernement de **réserver dans le budget les montants spécifiques pour soutenir des célébrations qui seront à la hauteur de la première métropole dans l'histoire du Canada.** Ces célébrations doivent être l'occasion pour le gouvernement du Canada de procéder à des investissements structurants, susceptibles d'avoir des retombées positives sur la métropole et de renforcer le sentiment de fierté des Montréalais.

Dans cette optique, nous demandons au gouvernement d'investir dans ses actifs fédéraux, à commencer par la mise en valeur du Vieux-Port de Montréal. Le Vieux-Port est stratégique pour le secteur touristique et l'ensemble de l'économie de la région métropolitaine. Plus précisément, nous demandons au gouvernement d'aller de l'avant avec les nombreux projets de modernisation, et notamment de **proposer des solutions novatrices pour permettre à la région métropolitaine de Montréal de tirer le plein potentiel du silo n° 5.**

⁴ COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS. Juin 2012. *L'avenir des déplacements aériens au Canada : poste de péage ou bougie d'allumage.*

Recommandation 10 :

Le gouvernement doit annoncer clairement la forme des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération dans les grandes villes canadiennes, en particulier au sein de la région métropolitaine de Montréal, et préciser les enveloppes budgétaires qui seront mises à contribution.

Le gouvernement doit également réserver dans le budget les montants spécifiques pour soutenir les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal (et du 50^e de l'Expo 67), la première métropole de l'histoire du Canada.

Il doit ainsi investir dans ses actifs fédéraux, à commencer par le projet de mise en valeur du Vieux-Port de Montréal et du silo n° 5.

VI. Atteindre l'équilibre budgétaire dans les délais prévus et assurer une fiscalité concurrentielle pour les entreprises

Respecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire est essentiel pour notre prospérité collective. Il envoie un signal positif aux investisseurs et favorise le maintien de notre cote de crédit. Par conséquent, cela permet d'éviter une hausse du taux d'emprunt et du service de la dette. De plus, les faibles taux d'intérêt constituent une occasion de rembourser une partie de la dette publique et de continuer à prendre de l'avance par rapport aux autres pays industrialisés.

Ainsi, **la Chambre appuie la décision du gouvernement de maintenir son engagement de retour à l'équilibre budgétaire dans les délais prévus, soit en 2015-2016.** Cela permettra au gouvernement de se reconstituer une marge de manœuvre budgétaire advenant une détérioration de l'économie et de récolter par la suite des surplus en temps de croissance économique. Dans la même veine, **la Chambre salue l'annonce du gouvernement, lors du discours du trône du 16 octobre dernier, de déposer un projet de loi sur l'équilibre budgétaire,** lequel exigera l'adoption de budgets équilibrés en temps normal et fixera un calendrier précis pour le retour à l'équilibre budgétaire en cas de crise économique. En effet, une telle loi permet d'avoir une rigueur budgétaire et d'éviter les pièges des déficits structurels, surtout en période de croissance économique.

L'atteinte de l'équilibre budgétaire devrait se faire en privilégiant une réduction des dépenses et en assurant une fiscalité concurrentielle pour les entreprises. Le gouvernement doit donc :

- **Procéder à une baisse du niveau d'imposition des entreprises dès l'atteinte de l'équilibre budgétaire.** Le gouvernement prévoit d'accumuler des surplus dès 2015. Il doit ainsi saisir cette occasion afin de baisser les impôts et les taxes sur la masse salariale et veiller à ce que le taux d'imposition des sociétés soit concurrentiel à l'échelle internationale. Cette mesure est essentielle pour améliorer la compétitivité de nos entreprises et soutenir leur croissance.
- **Poursuivre l'exercice de révision et de rationalisation de l'ensemble des dépenses publiques.** Le gouvernement doit faire systématiquement un examen de toutes les dépenses et déterminer celles qui n'ont plus leur raison d'être. L'objectif n'est pas de réduire arbitrairement les dépenses de l'État, mais d'augmenter la productivité de ses services et d'évaluer les économies envisageables au sein de ses programmes.

Recommandation 11 : Le gouvernement doit maintenir le cap vers l'équilibre budgétaire en 2015-2016 :

- procéder à une baisse du niveau d'imposition des entreprises dès l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- poursuivre l'exercice de révision et de rationalisation de l'ensemble des dépenses publiques.

Conclusion

Le gouvernement doit profiter de la relative résilience de l'économie et des finances publiques du Canada pour atteindre l'équilibre budgétaire dans les meilleurs délais et envisager par la suite la réduction des impôts des entreprises pour renforcer leur compétitivité.

La création de richesse et de l'emploi devaient également figurer parmi les priorités du gouvernement. Il doit soutenir la croissance de ses métropoles, véritables moteurs de l'économie canadienne. Il faut renforcer la compétitivité des secteurs porteurs et des entreprises de la région métropolitaine de Montréal ainsi qu'investir dans les projets d'infrastructure stratégique. C'est en misant sur le développement de la région métropolitaine de Montréal que l'on soutient l'essor du Québec et de l'ensemble du Canada.

RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Recommandation 1 : Le gouvernement du Canada doit reconnaître que le régime actuel de passeport fonctionne bien et reflète les fondements de la fédération canadienne. Il doit ainsi abandonner le projet d'organisme dit « coopératif » de réglementation des marchés de capitaux afin de ne pas nuire au secteur financier et aux entreprises de la métropole.

Recommandation 2 : Le gouvernement doit établir au Québec l'un des grands nouveaux fonds de fonds nationaux dirigés par le privé. Ce fonds de fonds devrait être basé au sein de la région métropolitaine de Montréal. Dans l'immédiat, nous demandons au gouvernement de procéder à l'annonce de la création d'un grand fonds de fonds régional dirigé par le secteur privé de 120 millions de dollars au Québec. Dans cette optique, la possibilité d'investir dans des fonds existants tels que Teralys Capital devrait être considérée.

Recommandation 3 : Le gouvernement doit poursuivre son soutien aux entreprises sur les marchés internationaux. Il doit ainsi :

- renforcer son soutien financier aux organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises – et particulièrement les PME – pour faire des affaires à l'international;
- poursuivre sa politique commerciale qui vise la diversification des marchés et la facilitation des échanges commerciaux.

Recommandation 4 : La Chambre demande au gouvernement de soutenir la recherche universitaire :

- accorder un financement stable et prévisible aux trois organismes subventionnaires de recherche fédéraux et à la Fondation canadienne pour l'innovation;
- créer un nouveau fonds d'excellence en recherche afin d'améliorer la compétitivité internationale de la recherche;
- continuer d'investir dans les infrastructures de recherche de pointe;
- encourager les partenariats internationaux, notamment les échanges d'étudiants;
- améliorer la collaboration entre les universités et les entreprises afin de favoriser les transferts des connaissances et la commercialisation des innovations.

Recommandation 5 : Le gouvernement du Canada doit négocier une nouvelle entente avec les provinces, notamment le Québec, afin d'éviter que la nouvelle subvention canadienne pour l'emploi crée des tensions inutiles entre les différents paliers gouvernementaux et qu'elle respecte les champs de compétences et l'expertise des provinces.

Recommandation 6 : Continuer d'appuyer les entreprises en facilitant leur accès au financement. Le gouvernement doit également donner suite aux recommandations de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) en matière d'allègement du fardeau administratif et réglementaire pour les petites entreprises.

Recommandation 7 : Le gouvernement doit développer les infrastructures portuaires et maritimes de la métropole, c'est-à-dire :

- préciser les contours et les paramètres budgétaires d'un programme visant le renforcement de la porte continentale Ontario-Québec;
- soutenir la construction d'une nouvelle gare maritime.

Recommandation 8 : Le gouvernement doit réaliser le nouveau pont Champlain d'ici 2018 comme prévu. Il doit également :

- prendre acte des objections et préoccupations exprimées par les acteurs clés de la région métropolitaine à l'égard de l'instauration d'un péage sur le nouveau pont;
- faire la démonstration que ce dernier n'entraînera ni déplacements de circulation vers les autres ponts de la Rive-Sud, ni problème de fluidité de circulation des personnes et des marchandises;
- si les études démontrent que le péage n'aura pas d'effets négatifs majeurs sur la circulation des personnes et des marchandises, instaurer un niveau de tarification du péage qui demeure abordable et qui prendra en considération la capacité de payer des utilisateurs.

Recommandation 9 : Le gouvernement doit réduire, voire supprimer le loyer de l'aéroport de Montréal afin d'améliorer les possibilités d'attirer davantage de liaisons aériennes internationales directes.

Recommandation 10 : Le gouvernement doit annoncer clairement la forme des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération dans les grandes villes canadiennes, en particulier au sein de la région métropolitaine de Montréal, et préciser les enveloppes budgétaires qui seront mises à contribution.

Le gouvernement doit également réserver dans le budget les montants spécifiques pour soutenir les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal (et du 50^e de l'Expo 67), la première métropole de l'histoire du Canada.

Il doit ainsi investir dans ses actifs fédéraux, à commencer par le projet de mise en valeur du Vieux-Port de Montréal et du silo n° 5.

Recommandation 11 : Le gouvernement doit maintenir le cap vers l'équilibre budgétaire en 2015-2016 :

- procéder à une baisse du niveau d'imposition des entreprises dès l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- poursuivre l'exercice de révision et de rationalisation de l'ensemble des dépenses publiques.